



maintien du salaire durant la période de maladie

Par **Bibette 74**, le **27/02/2010** à **17:40**

Bonjour,

la loi sur la mensualisation a mis en place le principe de maintien de salaire durant la maladie du salarié à certaines conditions.

Ma convention collective prévoit 5 mois de maintien à 100%.

je ne sais pas quand commence et quand s'arrête la période de 12 mois contenue dans les textes.

Mon cas : arrêtée 1 mois du 04/04/09 au 05/05/09 - un nouvel arrêt depuis le 12/02/2010 qui risque de se prolonger jusqu'à juillet 2010.

Suis-je entièrement couverte ?

Merci de votre réponse

Par **loe**, le **27/02/2010** à **18:03**

Bonjour,

C'est l'année civile, de janvier à décembre.